



PROCÈS-VERBAL

de la séance du conseil d'établissement
tenue le 6 octobre 2025
à 18h30 à l'école Marie-Reine, 976 rue de Caen, Sherbrooke

Étaient présents : Mmes

Émilie Addams
Annie Bégin (Teams)
Catherine Chénard
Mélanie Custeau
Carmen Gagné
Vicky Grenier
Audrey Houde-Cyr
Caroline Rodrigue

MM.

Andrew Ratelle-Thibault
Arnaud Boris Yaba
Félix Gabriel Ayala Valani

Étaient absents :

MM. Noorullah Noory

1. **Mot de bienvenue à tous les membres et présentations.**
Mme Vicky Grenier, souhaite la bienvenue à tous.
2. **Nomination d'une ou un secrétaire.**
M. Felix Gabriel Ayala Valani est nommé secrétaire.
3. **Quorum à vérifier.**
Le quorum est vérifié. Il y a quorum.
4. **Adoption de l'ordre du jour.**
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, proposé par Mme Vicky Grenier et appuyé par Mme Émilie Adams.
5. **Adoption du procès-verbal du 12 juin 2025 (rencontre par Teams).**
Le procès-verbal est adopté, proposé par Mme Caroline Rodrigue et appuyé par Mme Vicky Grenier.

6. Suivis au procès-verbal.

Aucun suivi particulier à effectuer.

Concernant le programme *Santé globale*, une rencontre à ce sujet s'est tenue par Teams, mais elle a été écourtée à 45 minutes en raison des moyens de pression exercés par les directions.

La situation, ainsi que le retrait du programme *Santé globale* ont également été abordés lors de l'assemblée générale, à la suite de questions posées par des parents.

7. Parole au public.

Pas de public.

8. Rappel des fonctions et pouvoirs du Conseil (LIP).

Les membres ont été invités à consulter le Cahier des membres et de la direction à la page 9, où sont détaillés les fonctions et pouvoirs du Conseil d'établissement.

Les principaux points abordés sont les suivants :

- Le Conseil d'établissement prend part à la majorité des décisions liées au fonctionnement de l'école Marie-Reine. Les membres doivent discuter, adopter et approuver les projets de l'école.
- Ce lieu de concertation permet d'éviter que les discussions se fassent uniquement à l'interne.
- Les parents représentent la voix de leurs enfants ainsi que celle des autres parents de la communauté.
- Les membres du personnel représentent la voix des enseignants et veillent aux intérêts des élèves.
- Les membres doivent disposer de toute l'information nécessaire pour prendre des décisions éclairées, toujours dans l'intérêt des élèves.
- Les membres ont le droit d'exprimer leur dissidence ou de s'abstenir lors d'un vote.
- Un vote secret peut être tenu, selon la nature du sujet abordé.
- Une formation obligatoire est prévue pour les membres du Conseil d'établissement. Bien que la formation soit exigée, aucun compte rendu n'est requis.
- Comme le lien de formation ne fonctionne pas actuellement, le Conseil attendra le retour d'Arnaud, représentant du comité de parents.
- Il est du devoir de chaque membre de s'informer sur les divers sujets liés au fonctionnement de l'établissement.

- Le cahier contient également des schémas et fiches thématiques présentant les fonctions et pouvoirs généraux, ainsi que les différents types de responsabilités pouvant influencer le fonctionnement de l'école.

9. Rapport annuel 2024-2025

Retour sur les faits saillants de l'année passée, dont le grand thème était « l'adoption ».

9.1 Faits saillants

- Agrandissement de l'école : Les travaux d'agrandissement ont débuté en août 2024.
- Changement de direction : Départ de Mme Linda Pagé et arrivée de Mme Mélanie Custeau à la direction.
- Coupures budgétaires : Depuis le 1er novembre, plusieurs coupes ont été effectuées, notamment :
 - retrait du budget MAO (matériel, appareillage et outillage),
 - coupures dans le budget des sorties culturelles.
 Malgré ces contraintes, la qualité de l'éducation offerte aux élèves a été maintenue.

9.2 Enjeux de sécurité

Un enjeu a été soulevé concernant la sécurité autour des rues Caen et Marie-Reine.

- Les parents ne peuvent pas se stationner sur la rue Marie-Reine.
- Certains ne respectent pas les règles du débarcadère, qui exigent de rester à 16 mètres de l'école pour permettre la circulation des autobus.
- Des véhicules ont également été observés dans le stationnement réservé au personnel, sur la rue Caen.

9.3 Bonne nouvelle

Mme Mélanie Custeau mentionne qu'une clôture supplémentaire de 21 pieds a été autorisée par le service des ressources matérielles afin d'améliorer la sécurité des élèves dans le stationnement du personnel.

9.4 Pistes de solution

- Sensibilisation de la communauté aux risques pour la sécurité des élèves.
- Rencontre avec les membres de la communauté pour discuter de ces enjeux et envisager des mesures communes.

9.5 Projet éducatif :

Le projet éducatif de l'école, qui présente la mission, la vision et les valeurs de l'établissement, est bien connu et utilisé par le personnel enseignant.

L'objectif est maintenant de le faire vivre davantage auprès des élèves afin de renforcer le sentiment d'appartenance et la cohérence des actions éducatives.

10. Procédure pour l'élection à la présidence (art.56, 58 et 59).

Les candidatures pour le poste de présidence du Conseil d'établissement ont été proposées pour : Mme Vicky Grenier, Mme Audrey Houde-Cyr, et M. Arnaud Boris Yaba.

- Un vote secret a été tenu, auquel les membres de la communauté n'ont pas participé.
Mme Carmen Gagné a agi à titre de secrétaire d'élection pour le comptage des votes.
- À la suite du dépouillement, Mme Audrey Houde-Cyr a été élue présidente du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026.
- Mme Vicky Grenier est élue à la Vice-présidence et elle refuse.
- Mme Annie Bégin s'est abstenue de voter.
- Mme Audrey Houde-Cyr reprend l'animation de la rencontre à titre de présidente.

11. Élection à la vice-présidence et désignation d'une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de cette personne en cas d'absence (art.60).

Les candidatures pour le poste de vice-présidence ont été proposées.

- Mme Vicky Grenier a remporté le vote, mais a refusé le mandat.
- M. Arnaud Boris Yaba agira donc comme vice-président pour l'année scolaire 2025-2026.
- Mme Annie Bégin s'est abstenue de voter.

12. Conflits d'intérêts (art.70).

Le comité ne doit pas tirer parti de sa position lors des soumissions pour des projets dans l'école.

Aucun conflit d'intérêts à documenter pour l'année 2025-2026.

13. Régie interne (DOCUMENT).

L'ordre du jour doit être préparé au moins 4 jours à l'avance.

Les réunions commencent à 18 h 30 et se terminent au plus tard à 20 h 30.

La présidence est responsable de préparer l'ordre du jour et d'animer les rencontres.

Les réunions se tiennent dans le respect des personnes; les membres peuvent demander à la direction de quitter la salle afin de préserver l'intégrité du processus.

Les propositions doivent être présentées, élaborées et signées par la présidence et la direction.

Les procès-verbaux sont envoyés à la direction et à la présidence pour relecture avant diffusion.

Règles financières :

- Le Conseil dispose d'un budget de 243 \$.
- Ce budget peut servir à rémunérer un gardien/une gardienne pour la surveillance des enfants ou pour financer une activité sociale du comité à la fin de l'année.

Les règles de régie interne ont été adoptées à l'unanimité le 6 octobre 2025.

14. Dépôt du plan de travail et de l'échéancier des rencontres (DOCUMENT).

Le plan de travail et l'échéancier des rencontres ont été modifiés et acceptés provisoirement.

- La rencontre initialement prévue le 3 novembre a été déplacée au 24 novembre.
- Des ajustements ultérieurs pourront être faits selon les dates des réunions du comité de parents à la CSSRS et selon l'horaire de la présidente pour la session d'hiver.

15. Personnes représentantes de la communauté (art.42-5).

Les membres de la communauté présents sont :

- Monsieur Noorullah Noory
- Madame Carmen Gagné
- Monsieur Félix-Gabriel Ayala Valani

Ils se sont présentés en début de rencontre.

16. Courrier de la présidence.

Une boîte promotionnelle pour les produits de l'érable destinée à la fondation a été remise par Mme Vicky Grenier lors de la rencontre du 1er octobre à M. Félix-Gabriel Ayala Valani, représentant de la fondation.

17. Approbation des activités offertes par le service de garde

Les activités prévues sont :

- 10 octobre : thème de l'Halloween, activité culinaire, journée des sorcières.
- 7 novembre : bal masqué, bricolage de masques, parade, confection de canapés et hors-d'œuvre, soirée festive, activité henné.
- 21 novembre : thème Walt Disney, activités autour de la magie et des différents films Disney.

Ces activités ont été adoptées par M. Andrew Ratelle-Thibault et secondées par Mme Emilie Adams.

Mme Mélanie précise que des corrections seront faites afin de pouvoir approuver toutes les activités lors de la prochaine rencontre.

18. Rapport du délégué au comité de parents de la CSSRS.

Aucune rencontre n'a encore eu lieu : la première est prévue pour le 8 octobre 2025.

19. Dossiers importants pour l'année 2025-2026.

La sécurité aux abords de l'école demeure un enjeu prioritaire.

20. Budget – Mesures ministérielles et budget du CÉ (adoption).

Mme Mélanie Custeau brosse un portrait des mesures budgétaires pour l'année 2025-2026.

Mesures rouvertes :

- Maternelles 4 ans – volet parent, 10 rencontres obligatoires pour la formation des animateurs
- Aide alimentaire
- Entraide éducative – francisation (4e, 5e, 6e année), portraits de classe incluant le préscolaire

- Formation GIF : suppléants requis; 30 h de formation sur 2 ans pour enseignants
- À l'école on bouge
- Acquisition de livres (bibliothèque et classes)
- Activités culturelles subventionnées
- École accessible et inspirante
- Budget par élève : de 30 \$ à 8 \$
- Stabilité des équipes pour élèves SASAF
- Projet pilote ISDC sur 2 ans avec présence d'une agente dès novembre
- Reliquat

Mesures fermées :

- Seuil minimal de services aux élèves pour les activités éducatives
- Agent de soutien école-famille (TES, aide aux parents, accompagnement scolaire)
- Aide aux parents
- Accompagnement et rattrapage
- Climat scolaire (interventions efficaces)
- Leadership pédagogique
- Soutien au déploiement des contenus et activités obligatoires
- Développement pédagogique en équipes collaboratives

Les mesures suivantes sont conventionnées et demeurent ouvertes :

- Enseignant en insertion professionnelle,
- Soutien à l'organisation du programme de mentorat CSSRS
- Soutien aux actions de valorisation et bienveillance dans les équipes
- Soutien à la composition des classes

21. Approuver la mise en œuvre des programmes des services complémentaires et particuliers (répartition des ressources professionnelles) (LIP, art. 88) .

Le Conseil d'établissement a examiné la répartition des ressources professionnelles pour l'année scolaire 2025-2026 :

- Psychoéducatrice : présente les lundis, mercredis et jeudis pour le suivi des élèves.
- TES 1 : 15 heures par semaine, associée aux classes de 4 ans dans chaque groupe.
- TES 2 : 15 heures dans une classe de 5 ans.

- TES 3 : 30 heures pour des besoins généraux dans l'école
- TES 4 : 30 heures pour les élèves EHDAA (5e et 6e année).
- Catherine Chénard : responsable de la Mesure 15015 destinée aux écoles défavorisées. Cette mesure vise à réduire les écarts dès 5 ans et au 1er cycle.
- Orthopédagogie : prise en charge à 100 % pour les classes de 1re, 2e et 3e année.
- Catherine Fecteau : francisation à 20 % et orthopédagogie pour les 4e, 5e et 6e années.

Clarification sur la francisation et l'orthophonie : une orthophoniste est intervenue la semaine du 3 octobre pour évaluer les enfants des classes 4 ans et 5 ans afin de détecter tout retard de langage; les enfants seront pris en charge selon leurs besoins.

Cette répartition vise à assurer un suivi adapté aux besoins des élèves, en particulier pour les programmes de francisation, l'orthopédagogie et l'inclusion des élèves EHDAA.

22. Adopter le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation. Le transmettre au CSS et au protecteur national de l'élève (LIP 75.1 et 110.4).

Le Conseil a examiné et adopté le Plan d'action contre l'intimidation et la violence pour l'école et pour l'administration :

- Objectifs :
 - Diminuer la violence verbale et l'intimidation.
 - Continuer le travail d'organisation et de prévention sur la cour d'école.
 - Réduire le nombre d'élèves signalant des situations d'intimidation.
 - Cette année, inclure également les comportements sexualisés.
- Prévention :
 - Présentation des règles de vie et des valeurs de l'école.
 - Développement des mesures en lien avec le Projet éducatif.
 - Formation du personnel sur la surveillance et les interventions éducatives.
- Moyens de signalement :
 - S'adresser directement à un adulte de l'école.

- Remplir le billet de dénonciation.
- Envoyer un courriel à la direction.
- Mesures de soutien et d'encadrement :
 - Rassurer les élèves et établir un climat de confiance.
 - Évaluer les besoins et valider les attentes des élèves.
 - Appliquer des mesures de protection et des mesures éducatives.
 - Organiser des rencontres de suivi périodiques.
 - Informer et impliquer les parents dans le processus.
- Sanctions disciplinaires :
 - Les intervenants de l'école agissent de manière proactive et collaborent pour la prévention et la gestion des incidents.
- Suivi :
 - La direction veille à ce que les mesures de soutien soient mises en place et évalue leur impact.
 - Les parents et les adultes concernés sont informés régulièrement de l'évolution de la situation.
 - Un document détaillé a été préparé pour l'administration, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation.
- Calendrier du comité PALVI :
 - Réunions prévues en novembre, janvier et avril.
 - Pour l'année scolaire 2026-2027, un volet supplémentaire sera ajouté pour traiter l'intimidation ou la violence liée à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.
 - Des interventions dans ce sens sont déjà en cours et continueront d'être appliquées.
- Adoption :
 - Le plan pour l'école et pour l'administration a été adopté par Mme Émilie Adams et secondé par Mme Vicky Grenier.

23. Rencontres de parents et bulletins 2025-2026.

Le calendrier d'évaluation sera présenté lors de la rencontre de novembre.

24. Informations des comités.

24.1 Fondation

Les activités sont adoptées. Proposé par Mme Vicky Grenier et appuyé par Mme Audrey-Houde Cyr.

24.2 Information de l'école Marie-Reine

24.3 Actions Marie-Reine

25. Approuver les activités et sorties culturelles, éducatives et sportives.

Les activités ont été envoyées par courriel aux membres pour approbation.

26. Autres sujets.

Action Mobilisation unie pour l'école

27. Dates prochaines rencontres.

Lundi 24 novembre 2025.

28. Levée de l'assemblée.

L'assemblée est levée à 20 h 43.

Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève.

Mélanie Custeau
Directrice

Audrey Houde-Cyr
Présidente 2025-2026
